



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-cinq du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	20
Procurations :	7
VOTES :	22
POUR :	22
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/09/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. TOUCHÉ C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS :

M. Franck PERARD	à	M. Nicolas LAUGIER
Mme Cécilia LOUVION	à	Mme Colette RODRIGUEZ
M. Michel BRUNET	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Françoise GARCIN	à	Mme Christine REYNIER
M. Christian GALLO	à	Mme Nicole PELOUX
Mme Emilie SCHMALTZ	à	M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON	à	M. Bernard CODOUL

ABSENTS NON EXCUSÉS : SEBANI S. DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2025-07-05-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2025 - COMITE JUMELAGE FIDENZA

Mmes REYNIER, PELOUX et GHERBI, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale
151	COMITE JUMELAGE FIDENZA	2 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 22 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU